



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE DITE "PRD NOUVELLE PLATE-FORME"

### RELATIVE A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE NOUVELLE PLATE-FORME LOGISTIQUE

#### SOCIETE P.R.D ZAC LES VALLÉES, COMMUNE D'AMBLAINVILLE

Les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique, présentées par la société P.R.D, sont soumises à **une enquête publique unique d'une durée d'un mois, du mercredi 22 février 2017 au vendredi 24 mars 2017 inclus.**

En application de l'article L.123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique unique porte :

- au titre de l'urbanisme, sur la construction d'une plate-forme logistique d'une surface de plancher de 50 485 m<sup>2</sup> sur un terrain de 123 358 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées ZK 60 et ZL 159, ZAC « Les Vallées », à Amblainville ;
- au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, sur l'exploitation d'une plate-forme logistique constituée principalement de 8 cellules d'environ 5 952 m<sup>2</sup> chacune et locaux associés, relevant, notamment, des rubriques n° 1510, 1530, 1532 et 2663 pour les activités soumises à autorisation.

2. Le Maire d'Amblainville est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande de permis de construire. Cette décision peut être un accord ou un refus.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande d'autorisation d'exploiter. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus

3. M. Patrick Martin, contrôleur des travaux DDE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie d'Amblainville les jours suivants :

- mercredi 22 février 2017 de 14 heures à 17 heures,
- lundi 27 février 2017 de 14 heures à 17 heures,
- samedi 4 mars 2017 de 14 heures à 17 heures,
- mercredi 8 mars 2017 de 14 heures à 17 heures,
- vendredi 24 mars 2017 de 14 heures à 17 heures.

5. Le dossier de demande de permis de construire et les avis recueillis dans le cadre de l'instruction ainsi que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, comprenant la demande, les études d'impact et de danger, les plans des lieux et les résumés non techniques des études d'impact et de danger auquel sera joint l'avis de l'autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des Territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers pourront être consultés par toute personne intéressée à la mairie d'Amblainville :

- les mardis, jeudis et vendredis, de 13h à 17h00,
- les mercredis de 8h à 11h45 et 13h à 17h30,
- les samedis de 9h à 11h45.

7. Les mêmes dossiers en versions informatiques sont consultables sur un poste informatique mis à disposition dans la commune d'Amblainville aux heures d'ouverture sus-visées.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition dans la mairie d'Amblainville, par courrier adressé à la mairie d'Amblainville ou par courrier électronique adressé à [amblainville@wanadoo.fr](mailto:amblainville@wanadoo.fr) en indiquant en objet « EP PRD nouvelle plate-forme ».

9. Toute information peut être demandée auprès de M. François Bonneville, Directeur Achat et Technique de la société P.R.D, 8 rue Lamennais, 75008 Paris, ou à la direction départementale des Territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, à Beauvais.